

09/11/24

Volume **XXIII** – Lettre 2

8 Hechvane 5785



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff,
sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, *chlita*

Certains pensent que le Chabbath ne peut être transgressé que par ceux l'ayant déjà enfreint, alors que les autres devraient s'en abstenir, est-ce vrai ?

Dans la dernière Lettre, nous avons évoqué le concept de משובה הרי זה הזריז, ¹ qui signifie que l'empressement sans se poser de questions est louable. S'il est nécessaire de transgresser le Chabbath dans un cas de *pikoua'h nefech* (sauvegarde d'une vie), tout le monde peut le faire et le plus rapide sera ainsi digne d'éloges. Un médecin raconta qu'il fut appelé un jour de *Yom Kippour* pour soigner un malade à la *shoule* et qu'il demanda à un témoin présent d'appeler une ambulance. Celui-ci répondit : "C'est vous le médecin et c'est à vous d'appeler l'ambulance" et refusa de le faire, enfreignant ainsi formellement la *hala'ha*.

Mon voisin me demande ma voiture dans la nuit de vendredi à samedi pour conduire sa femme à l'hôpital. Ce n'est pas un cas d'urgence mais elle doit y aller. Dois-je lui prêter, tout en sachant qu'il déchargera la batterie ou puis-je lui demander d'appeler une ambulance ?

Etudions d'abord cette question dans un contexte différent. Imaginez-vous autrefois, quand votre salle de séjour était illuminée à la lueur d'une bougie ; votre voisin frappe à la porte dans la nuit de vendredi à samedi et vous demande de lui donner votre bougie car il doit éclairer son propre salon pour un cas de *pikoua'h nefech*. Si vous n'aviez pas été là, il lui aurait été permis d'allumer sa propre bougie sans problème ; mais, comme vous avez déjà une bougie allumée et puisque le déplacement d'une flamme ne transgresse qu'un *issour derabanan* (interdit d'ordre rabbinique) alors que l'allumage d'une bougie enfreint un *issour deoraïtha* (interdit d'après la Torah, plus grave que l'interdit d'ordre rabbinique), il préfère vous emprunter la vôtre, vous laissant ainsi dans l'obscurité. Devez-vous lui céder votre bougie ou pouvez-vous lui demander d'allumer la sienne ?

Il y a une *ma'hloketh* très intéressante à ce sujet. D'après le Gaon Rav Pin'has Epstein *zatsal* de Jérusalem, il faut dans un tel cas abandonner sa bougie pour le *pikoua'h nefech* et éviter ainsi à son ami de transgresser le Chabbath. Il va plus loin et pense qu'il faut essayer d'obtenir une bougie ou de l'eau chaude de son voisin même si cela doit le priver d'eau chaude ou le laisser dans le noir.

Inversement, pour le Gaon Rav Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*, ² dans la mesure où la personne s'occupant du *pikoua'h nefech* a la permission, voire l'obligation d'allumer une bougie pour le malade, le voisin n'a pas à céder sa bougie et rester dans l'obscurité.

Le Gaon Rav Moché Sternbuch *chlita* ³ défend une position intermédiaire. Il pense qu'il n'est pas nécessaire, en effet, de réveiller son voisin ou de lui demander de céder sa bougie, mais si le voisin est conscient du *pikoua'h nefech*, il doit la donner de lui-même, même s'il n'est pas directement concerné.

C'est très bien de savoir qu'il y a une ma'hloketh à ce sujet, mais que faut-il faire ?

Notre rôle n'est pas dans cette Lettre de trancher une question aussi importante, mais il est du devoir de vos *rabbanim* de donner des *chiourim* (cours) sur *Hil'hoth Chabbath* et de répondre à ces questions. Notre but est d'attirer votre attention sur ces problèmes afin que vous cherchiez à connaître les réponses avant de vous trouver dans de tels cas.

[1] *Siman* 328:13

[2] *Chemirath Chabbath Kehill'hata*

[3] *Moadim Ouzmanim* Vol VI *Siman* 23

à suivre

Un mot sur la **Paracha**, par le Rav Ozer Alport לך לך

(XVI :12) והוא יהיה פרא אדם ידו בכל וידו כל בו ועל פני כל אחיו ישפן. Celui-ci sera un onagre parmi les hommes : sa main sera contre tous et la main de tous contre lui ; mais il se maintiendra à la face de tous ses frères."

Le Beit HaLevi participait un jour, à une réunion importante chez lui lorsqu'un voisin fit irruption et annonça que le jeune fils du Rav, Haïm, tourmentait les autres enfants qui jouaient dehors près de lui. Le Beit HaLevi, un peu gêné, appela son fils pour qu'il rentre. En entrant, le Rav demanda énigmatiquement à son fils : « La première moitié ou la seconde moitié ? » Le jeune Haïm regarda son père et répondit aussitôt : « La seconde moitié. » Satisfait, son père sourit et lui fit signe de sortir et de retourner jouer dehors. Les personnes présentes, surprises par la question initiale du Rav le furent encore plus par la réponse de Haïm et l'acceptation de celle-ci par le Rav. Rassemblant leur courage, ils demandèrent au Rav d'expliquer la séquence déroutante des événements. Le Beth HaLevi sourit et leur répondit qu'en informant Agar qu'elle concevrait et donnerait naissance à un fils, l'ange ajouta que le fils serait tout à fait sauvage, prophétisant que « sa main sera contre tout le monde et la main de chacun sera contre lui ». Le voisin du Beth HaLevi l'avait informé que son fils causait des problèmes, mais le Rav comprit que bien que Haïm ait pu être l'instigateur, il pouvait aussi avoir été une victime innocente agissant en légitime défense, ce qui aurait donné à ses actions un tout autre éclairage. Appelant son fils, il tenta de clarifier quel scénario était correct en lui demandant s'il avait été tel que décrit par la première moitié de notre verset – sa main contre tout le monde – ou la seconde moitié – les mains des autres enfants contre lui. Lorsque Haïm comprit la référence et répondit qu'elle avait été telle que décrite dans la seconde moitié du verset, son père comprit qu'il ne faisait que se protéger et le congédia rapidement, une explication que le jeune Haïm corrobora lorsqu'on l'interrogea à ce sujet !

La colère pour les Perles de Vie

La colère est un problème contre lequel la plupart des gens luttent toute leur vie. Les Perles de Vie se tournent vers le rabbin Avigdor Miller pour expliquer les conséquences de la colère sur le foyer et la famille. Le rabbin Miller a commenté qu'il est rapporté que Hillel ביהוה בתוך ביתו (ne s'est jamais mis en colère dans sa maison). Le rabbin Miller a raconté une petite anecdote. Lorsque son beau-père est décédé, la Agoudath HaRabanim a tenu une petite réunion au siège et lui a demandé de venir parler. Il a dit ce qui suit : « Je connaissais mon beau-père depuis quarante ans et je pourrais dire de lui qu'il ne s'est jamais fâché dans sa maison. Il n'a jamais été impoli avec sa femme, j'en témoigne. Pendant quarante ans, j'ai observé cet homme et pas une seule fois il n'a dit un mot discourtois à sa femme ! » C'est ce que ce signifie la phrase concernant Hillel. Bien sûr, un homme doit exercer une autorité sur ses enfants. La vérité est que parfois un homme doit aussi exercer une autorité sur sa femme ! Parfois, un homme doit prendre la parole – sans aucun doute ! Mais on parle bien de היקפיד ! היקפיד signifie agir quand on est hors de contrôle, être en colère. Mais quand un homme fait semblant d'être en colère ; כעס הפנים ולא כעס הלב (avec son visage, il est en colère, mais dans son cœur, il n'est pas en colère) ! Certes, Hillel devait parfois discipliner ses enfants, peut-être éventuellement sa femme, mais il y a une chose qui est sûre : Hillel ne sait jamais mis en colère chez lui ! Et la raison en est que Hillel avait toujours un invité chez lui. Lorsqu'un invité est présent, on ne peut pas se mettre en colère. On a honte ; c'est gênant de se mettre en colère devant un invité. Et Hillel avait toujours un invité parce que HaKadoch Baruch Hou était toujours présent dans la maison de Hillel. C'est pourquoi Hillel n'a jamais pu perdre son sang-froid dans sa maison. La Guemara nous raconte une histoire à ce sujet. Un couple avait l'habitude de se disputer chaque Erev Chabbath. Erev Chabbath, les gens sont excités, le temps presse et il y a beaucoup de choses à préparer. Ce couple avait donc l'habitude de se disputer. Un certain sage voisin vint chaque Erev Chabbath s'asseoir chez eux. Ils ne pouvaient plus se disputer parce qu'ils avaient honte. Après quelques mois passés avec ce visiteur chez eux le jour du Chabbath, ils s'habituerent à faire les choses calmement, puis il cessa de venir. Dans le cas de Hillel, HaKadoch Baruch Hou était toujours dans sa maison, Il était son invité permanent ! Et par conséquent, Hillel ne s'est jamais mis en colère dans sa maison.

Le mécréant et la mort pour les Perles de Vie

Les Perles de Vie rapportent les commentaires du Me'am Lo'ez qui enseigne que Tera'h [le père d'Abram] était un mécréant et était donc considéré comme mort. Tous les mécréants sont considérés comme morts, même lorsqu'ils sont vivants. Les justes, en revanche, sont considérés comme vivants, même après leur mort. On peut se demander comment les mécréants peuvent être considérés comme morts ; ils ont encore des âmes et ils parlent et mangent comme les vivants ?

Cela peut s'expliquer par ce qui a été écrit dans Beréchith chapitre 6. Adam a été créé après tout le reste de la création. S'il a du mérite et qu'il suit son âme au lieu de poursuivre les plaisirs corporels, il est considéré comme ayant été créé avant toute autre chose, puisque son âme a été créée le premier jour. Mais s'il suit les désirs de son corps, alors à cet égard, même le plus petit moucheron l'a précédé dans l'ordre de la création, de sorte qu'il est le plus petit de toutes les choses créées. Il en va de même pour les mécréants, mais de façon plus importante. Ils ne se préoccupent que de leurs plaisirs corporels, pas de leur âme. Par conséquent, même de leur vivant, ils sont considérés comme morts. On ne peut pas dire qu'un corps sans âme est « vivant ».

Un mot sur la Tefila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé chochanim)

ויברך דויד את יי

et David bénit Hachem

David HaMele'h continue d'exprimer publiquement ses louanges à Hachem, afin que les gens qui pensent que l'ascension de Chlomo à la monarchie annonce l'avènement de Machia'h Tsidkeinou ne perdent pas de vue le but de Machia'h : la révélation de l'existence de Hachem. Dans l'un de ses derniers discours au peuple, David rassembla les anciens et raconta ses préparatifs pour la construction du Beth Hamikdash. Il indiqua que les guerres qu'il avait menées avaient généré une grande fortune, qu'il avait ajoutée aux caisses de l'État. Tout avait été placé en confiance dans le but de construire le Beth Hamikdash. Il n'avait rien pris pour lui-même. Il réaffirma que son jeune fils, Chlomo, qui serait son successeur, apporterait la reconnaissance et la gloire du Royaume des Cieux. Chlomo dirigerait la construction du Beth Hamikdash. David décrit sa vaste fortune, réitérant que tout cela était le résultat de la bienfaisance d'Hachem. Ses victoires n'étaient pas le résultat de ses grandes prouesses, mais avaient été obtenues parce qu'Hachem les avait remises entre ses mains. Il demanda ensuite à tous les Juifs de contribuer avec lui à la construction du Beth Hamikdash, tout comme leurs ancêtres l'avaient fait dans le désert sous Moché Rabbénu. David supplia Hachem d'accepter ces dons et de faire qu'ils servent de mérite éternel pour le peuple juif. Avec cette énorme quantité de richesses matérielles comme toile de fond, David commence son éloge d'Hachem : ויברך דויד.

A la mémoire de Ra'hmouna-Bra'ha bath Mazal ROSIN (19 'Hechvane 5763) & de Aida Byk (20 'Hechvane 5753)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant :

Association Déborah-Guitel : 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: lettre@deborah-guitel.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza